



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 44387

Texte de la question

M. René Rouquet appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation très préoccupante du collège Adolphe-Chérioux de Vitry-sur-Seine, en grève et occupé par les professeurs et les parents depuis le lundi 6 mars. Aucun cours n'étant assuré depuis lors, ceux-ci souhaitent voir impérativement revue à la hausse la dotation horaire globale (DHG) en totale inadéquation avec les effectifs prévus à la rentrée 2000, alors même que ce collège est classé en ZEP. D'année en année, les effectifs prévus et les effectifs réels enregistrés apparaissent en décalage croissant conduisant par exemple en cette année scolaire 1999-2000 à avoir 27 élèves par classe en 6e, 4e et 3e. Neuf classes sur douze sont dans cette situation. La création d'une centaine d'heures d'enseignement et de six postes permettrait d'atteindre le seuil de 20 élèves par classe préconisé pour ce type de collège classé simultanément en ZEP, en ZUS et pilote dans le plan antiviolence. Cela sans remettre en cause les expériences pédagogiques déjà menées au sein de cet établissement. Plus généralement, il souhaite se faire l'écho auprès de lui du profond malaise régnant actuellement dans d'autres collèges vitriots comme Rabelais ou Casanova qui ont eux aussi rejeté leur proposition de DHG. Il lui rappelle la situation globalement très préoccupante des établissements de ce secteur géographique du Val-de-Marne (Vitry, Ivry, Choisy, Alfortville...) en de nombreux points comparable sur le plan socio-éducatif à la situation prévalant il y a encore peu en Seine-Saint-Denis et qui a fait en son temps l'objet d'un réel plan de rattrapage. Il lui demande de reconsidérer, en liaison avec les autorités académiques, à leur juste hauteur les moyens nécessaires pour le Val-de-Marne afin d'assurer les missions de l'Education nationale singulièrement dans ce secteur géographique où sont recensées nombre de familles les plus fragilisées économiquement et socialement dans le département.

Texte de la réponse

Grâce à un effort de solidarité entre les académies, il a été possible d'abonder la dotation de l'académie de Créteil. En effet, le potentiel de moyens d'enseignement et de remplacement du second degré de l'académie a été accru de + 1,93 % alors que l'effectif d'élèves prévisionnel devrait légèrement diminuer de - 0,12 % à la rentrée scolaire 2000. Par ailleurs, l'académie a bénéficié, au titre de l'enseignement professionnel intégré, de l'attribution de moyens supplémentaires correspondant à 407 équivalents-temps plein. Ainsi, les conditions d'enseignement dans les établissements de l'académie devraient s'améliorer. En outre, s'agissant de l'action de faveur de l'éducation prioritaire, elle figure parmi les priorités du ministère de l'éducation nationale ; sa concertation est marquée par la mise en oeuvre de la relance de l'éducation prioritaire en janvier 1998. Au mois de juin 1998, des assises nationales se sont tenues à Rouen où les principes politiques ont été énoncés par le Premier ministre. Il appartient aux autorités académiques de définir, à partir des orientations nationales, les mesures d'aménagement du réseau scolaire et la répartition des moyens qu'elles entendent mettre en oeuvre en fonction des besoins des élèves. Ainsi, s'agissant des moyens d'enseignement attribués au collège Adolphe-Chérioux à Vitry-sur-Seine dans le Val-de-Marne, il convient de prendre l'attache des autorités académiques qui définissent les dotations des établissements et sont, par conséquent, les mieux à même d'explicitier leur démarche.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44387

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2000, page 2074

Réponse publiée le : 14 août 2000, page 4826